
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 juillet 2016 à 18 h 30
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,
bureau 201**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs
Madame Isabel ASSUNÇÃO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et
du développement social
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du Service de l'aménagement urbain et du
patrimoine
Monsieur Marc LAUZON, Commandant du PDQ 30
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 18 h 30.

10.02 - Présentation

Plan de sécurisation des ruelles

CA16 14 0206

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA16 14 0207**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2016, à 18 h 30**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2016, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

La conseillère Mary Deros informe les citoyens que samedi le 2 juillet a eu lieu la Fête de l'indépendance du Ghana au parc Howard. Également, se tiendra la 6^e édition du Festival Orientalys du 11 au 14 août dans le Vieux-Port de Montréal permettant aux citoyens de profiter des richesses culturelles des pays d'orient. Aussi, du 9 au 10 et du 16 au 17 juillet se tiendront les week-ends du monde au parc Jean Drapeau où plusieurs activités se dérouleront pour les enfants et la famille. Pour voir la programmation consulter le site web du Parc Jean-Drapeau.

La conseillère Elsie Lefebvre souhaite un bon début d'été à tous. Elle souligne l'événement du « Surf Swap » qui a eu lieu sur la rue Villeray et qui fut un succès et également la tenue de la Fête nationale du Québec qui s'est bien déroulée, et pour laquelle de bons commentaires ont été émis. Elle remercie le comité organisateur et ceux qui ont porté le flambeau ces dernières années. Aussi, concernant la Place De Castelnaud, elle remercie les services de l'avoir enjolivée avec entre autres, son piano public. Elle informe les citoyens des travaux majeurs qui auront lieu sur la rue Jarry avec plantation d'arbres, agrandissement des trottoirs etc., le tout pour favoriser le commerce de proximité. Elle félicite le comité pour les ruelles vertes, celles qui ont été faites et celles à venir. Également, lundi le 11 juillet aura lieu l'inauguration des jeux d'eau au Parc de Normanville. Elle informe les citoyens que les travaux pour les jeux d'eau au parc Saint-Vincent-Ferrier seront terminés bientôt. Elle remercie les citoyens qui ont jardiné dans les carrés d'arbres.

Le maire d'arrondissement Anie Samson souligne que suite à l'ouverture des jeux d'eau au parc Bélair une déféctuosité a obligé leur fermeture temporaire. Elle invite les citoyens à voir ce qui se passe dans les parcs cet été, dont entre autres, la Coupe Rogers, la Tohu, les Jeux du Québec pour lesquels des bénévoles sont demandés. Elle souligne l'adoption de la Politique de l'enfant dans laquelle les quartiers de Parc-Extension et de Saint-Michel ont été ciblés. Elle ajoute qu'il s'agit d'un gros projet qui sera analysé dans les mois à venir. Elle souhaite une bonne fin de ramadan à la communauté musulmane.

Le conseiller Frantz Benjamin souligne que le projet de verdissement des têtes de ruelles dans Saint-Michel est débuté et il remercie le service des travaux publics. Il y a une semaine a eu lieu le lancement de la Coopérative Jeunesse de service de Saint-Michel où une quinzaine de jeunes peuvent s'engager dans la communauté. Il ajoute le marché solidaire de Saint-Michel qui a été inauguré le 30 juin dernier. Il souligne aussi les nombreuses activités en cours dans nos parcs durant l'été dont les activités culturelles avec Hors les murs. Il invite les citoyens à se rendre sur le site de l'arrondissement pour connaître les activités. Le 9 juillet aura lieu la Fête des nations, initiative portée par différents organismes qui aura lieu au parc François-Perrault qui permettra de goûter les saveurs du monde. Le 20 août prochain, les élus de Saint-Michel, le maire d'arrondissement, les députés provincial et fédéral seront présents à la Fête de la rentrée à compter de 11 h jusqu'à 20 h où tous sont invités. Finalement, l'inauguration d'un projet attendu, le terrain de soccer synthétique au Parc René-Goupil, a eu lieu. Il remercie pour leur soutien toutes les équipes de l'arrondissement qui y ont participé.

Le conseiller Sylvain Ouellet souligne l'inauguration de la partie sud du parc Bélair. Pour les jeux d'eau, vu le problème de drain, il y a eu fermeture mais les équipes de réparation verront à les remettre en service rapidement. Il souligne l'inauguration du marché public dans Saint-Michel, le premier dans ce secteur au Parc Sandro-Pertini. Il invite les citoyens à consulter la programmation de Hors les murs, dont entre autres, le théâtre la Roulotte, qui sera présent le mercredi 13 juillet au parc François-Perrault. Il ajoute que le terrain de mini-soccer synthétique dans le parc François-Perrault avance et qu'à la Maison du citoyen plusieurs travaux s'y sont déroulés mais que c'est bientôt la fin. Il informe les citoyens d'une bonne nouvelle, soit que la Maison Bleue, spécialisée pour aider les femmes en difficulté durant leur grossesse, sera inaugurée sur la rue Bélair. Il termine en indiquant qu'il est heureux de la nouvelle pour les ruelles en indiquant que le 12 mai dernier, il a vu dans le Progrès Villeray que le maire d'arrondissement voulait maintenir le statu quo alors que la mobilisation citoyenne l'a fait changer d'idée. Il ajoute qu'il restera la vitesse dans les ruelles à régulariser.

Le maire d'arrondissement précise que concernant le plan de sécurisation dans les ruelles, il ne s'agit pas d'un changement politique, mais qu'il fallait d'abord travailler le dossier avant de le présenter aux citoyens. Elle ajoute que le conseil fait relâche au mois d'août et que celui de septembre se tiendra au Patro Le Prevost à compter de 18 h 30 sur la rue Christophe-Colomb.

10.06 - Période de questions du public

À 19 h 05, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Guillaume Deziel	Installation de supports à vélos à l'angle De Castelnau et Casgrain
Georges Piriou	Taxis se stationnant dans des zones résidentielles
Dominique Audet	Vols de vélos
Pierre Lamarre	Travaux sur la rue Jarry et autres
Chantale Gélinas	Sécurité / stationnement
Gilles Léveillé	Bicyclettes et réglementation / stationnement coin rue
Daniel Jutras	Processus de contrôle pour arrosage des pavés

À 20 h 05

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de prolonger la période de questions pour une durée de 30 minutes.

Adopté à l'unanimité.

Roseline Salois	Politique de l'enfant
Éric Daoust	Ruelles
Dominique Rioual	Verdissement
Jean-Pierre Urbain	Accès à la station de métro Parc

À 20 h 35

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

France Archambault	Sécurité durant les travaux sur Villeray/Boyer / chiens
--------------------	---

À 20 h 40, le conseiller Frantz Benjamin quitte son siège.

Valérie Darveau

Voies cyclables

À 20 h 42, le conseiller Frantz Benjamin reprend son siège.

Xavier Richard

Réduction de la vitesse de circulation sur Hutchison

Connie Gurrery

Blocage d'une ruelle et signalisation d'arrêt

Éliza Prévost

État des travaux sur la rue d'Outremont

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de question close à 20 h 55.

À 20 h 55, la conseillère Mary Deros quitte son siège et le reprend à 21 h.

10.07 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 55, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ».

Le conseiller Sylvain Ouellet soulève la citation du maire d'arrondissement Anie Samson dans le journal Progrès Villeray du 23 juin dernier concernant la reconstruction du boulevard Saint-Michel. Suite à cette citation, il désire savoir, en précisant que les citoyens du secteur de François-Perrault ne sont pas des citoyens de seconde zone, pourquoi la reconstruction sera faite de façon identique sans prioriser la sécurité des citoyens et comment se fait-il qu'on va améliorer la rue Jarry et la rue Papineau alors que le boulevard Saint-Michel ne sera pas amélioré.

Le maire d'arrondissement Anie Samson ajoute des précisions sur le dossier, entre autres, sur le fait qu'il s'agissait d'indiquer que les véhicules doivent sortir de nos rues locales rapidement aux heures de pointes, afin de s'assurer que les citoyens soient en sécurité. Elle ajoute qu'il s'agit d'une voie de transit à circulation rapide. Pour les allégations du conseiller Sylvain Ouellet concernant la rue Papineau, elle indique que le plus grand parc y est situé et que ce secteur doit donc être sécurisé. Évidemment les citoyens de François-Perrault, comme ceux des autres quartiers, sont des citoyens de première classe.

Le conseiller Sylvain Ouellet ajoute qu'il n'est pas d'accord avec le fait qu'on dise qu'il n'y a pas de résidences sur Saint-Michel. Concernant la notion de voie artérielle, la rue Villeray est artériel et cela veut-il dire qu'on peut y mettre n'importe quelle vitesse de circulation. Aussi, il ajoute qu'on tente d'améliorer le projet, mais il y a une fin de non-recevoir à la ville centre. Il précise qu'au niveau des saillies, il aimerait en avoir sur les rues transversales. Il termine en spécifiant qu'il n'est pas d'accord avec l'attitude de la maire dans ce dossier.

Le maire d'arrondissement ajoute qu'elle est désolée, mais que la rue Jarry ne peut pas être comparée au boulevard Saint-Michel. Il faut contrôler la circulation pour qu'elle sorte le plus rapidement possible et éviter d'autres problèmes. Si la circulation ne s'évacue pas rapidement via les rues artérielles, ce sont les rues locales qui seront empruntées et cela causera des problèmes de sécurité. Elle termine en spécifiant que les citoyens ne seront pas mis en danger.

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le maire de l'arrondissement déclare la période de questions des membres du conseil close à 21 h 05.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0208

Accorder une contribution financière totale de 69 026 \$ pour une durée d'un an, aux deux tables de quartier, soit Vivre Saint-Michel en santé pour un montant de 34 513 \$ et la Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray pour un montant de 34 513 \$, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver les projets de convention.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour et au nom de la Ville, les projets de convention à intervenir avec deux organismes de l'arrondissement, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, pour une durée d'un an, débutant le 1^{er} juin 2016 et se terminant le 31 mai 2017, dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire, soit :
 - 34 513 \$ à Vivre Saint-Michel en santé
 - 34 513 \$ à la Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray
2. d'octroyer une contribution financière totale de 69 026 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.01 1163356010

CA16 14 0209

Autoriser la signature du projet de convention entre la Ville de Montréal et la TOHU, Cité des arts du cirque, pour le projet de La FALLA 2016 et octroyer une contribution financière de 10 000 \$ à cette fin, à même les surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour et au nom de la Ville, le projet de convention à intervenir avec la TOHU, Cité des arts du cirque, pour le projet de la Falla, dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;
2. d'octroyer à l'organisme la TOHU, Cité des arts du cirque, une contribution financière de 10 000 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1163356011

CA16 14 0210

Autoriser la signature du projet de convention à intervenir entre l'organisme MU et l'arrondissement et octroyer une contribution financière de 10 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour la réalisation d'une nouvelle murale sur notre territoire.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer pour la Ville de Montréal le projet de convention à intervenir avec l'organisme MU, dont copie est jointe au dossier de la résolution et identifiée par la secrétaire, pour la réalisation d'une nouvelle murale sur notre territoire;
2. d'octroyer à l'organisme MU une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ en provenance des surplus de l'arrondissement;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1164578003

CA16 14 0211

Autoriser la signature des projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal et trois organismes de l'arrondissement, soit Patro Le Prévost, PARI Saint-Michel et Vrac Environnement, pour la mise en œuvre d'un projet de collecte de données et de sensibilisation concernant les ruelles et octroyer une contribution financière totale non récurrente de 18 000 \$.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser la signature des projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal et trois organismes de l'arrondissement, dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire, soit, Patro Le Prévost, PARI Saint-Michel et Vrac Environnement, pour la mise en œuvre d'un projet de collecte de données et de sensibilisation concernant les ruelles et octroyer une contribution financière non récurrente de 18 000 \$ ainsi qu'il suit :

Organisme	District	Montant
Le Patro le Prévost	Villeray	4 500 \$
PARI St-Michel	Saint-Michel	4 500 \$
PARI St-Michel	François-Perrault	4 500 \$
Vrac environnement	Parc-Extension	4 500 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1160097004

CA16 14 0212

Accorder un soutien financier, non récurrent, totalisant 6 784 \$, à six organismes de l'arrondissement, soit le Centre de loisirs communautaires Lajeunesse, La Joie des enfants (Montréal) inc., Espace Multisoleil, Patro le Prevost, Organisation des jeunes de Parc-Extension (PEYO) et Service des Loisirs Sainte-Lucie L.S.L. inc., dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir 2016.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'octroyer une contribution financière totale de 6 784 \$ à six organismes de l'arrondissement, dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir 2016, soit :
 - 288,68 \$ - Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse
 - 1 659,91 \$ - La Joie des enfants (Montréal) inc.
 - 3 031,15 \$ - Espace Multisoleil
 - 577,36 \$ - Patro Le Prevost
 - 360,85 \$ - Organisation des jeunes de Parc-Extension (PEYO)
 - 866,04 \$ - Service des Loisirs Sainte-Lucie L.S.L. inc.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1161689001

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 et 20.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0213

Autoriser la signature d'un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme la Maison des jeunes par la Grand'Porte dans le cadre du programme Activités de loisirs, débutant le 1^{er} juillet 2016 et se terminant le 31 décembre 2016 et octroyer une contribution financière totale de 26 787,26 \$.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme la Maison des jeunes par la Grand'Porte dans le cadre du programme Activités de loisirs, débutant le 1^{er} juillet 2016 et se terminant le 31 décembre 2016;
2. d'octroyer une contribution financière totale au montant de 26 787,26 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1167266002

CA16 14 0214

Octroyer un contrat à Couverture Montréal-Nord ltée, seul soumissionnaire et ayant présenté une soumission conforme, pour la réfection de la toiture du bloc A (piscine) au Centre Patro Le Prévost, aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 593 694,29 \$, incluant les taxes et les contingences - appel d'offres public IMM-16-05 (1 soumissionnaire).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'octroyer à Couverture Montréal-Nord ltée, seul soumissionnaire et ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la réfection de la toiture du bloc A (piscine) au Centre Patro le Prévost (bâtiment 0575), situé au 7355, avenue Christophe-Colomb, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 593 694,29 \$, incluant les taxes et les contingences et voter des crédits de 542122,02 \$ à cette fin - appel d'offres public IMM-16-05 (1 soumissionnaire);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1160227002

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0215

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2016, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2016, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1161309006

CA16 14 0216

Autoriser une dépense maximale de 100 000 \$, taxes incluses, à même les surplus de l'arrondissement, pour des dépenses reliées à des contrats de services et d'achats dans le cadre du projet de rue partagée « Place De Castelnau » en 2016.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 100 000 \$, taxes incluses, à même les surplus de l'arrondissement, pour des dépenses reliées à des contrats et d'achats dans le cadre du projet de rue partagée « Place De Castelnau » en 2016;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1164969003

CA16 14 0217

Voter des crédits de 200 000 \$ pour la réalisation de divers travaux préparatoires au Programme complémentaire de planage et revêtement sous la maîtrise d'œuvre de la Division de la voirie de l'arrondissement.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. de voter des crédits de 200 000 \$ pour la réalisation de divers travaux préparatoires au Programme complémentaire de planage et revêtement et au Programme de réfection du réseau routier local sous la maîtrise d'œuvre de la division de la voirie de l'arrondissement;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1167368002

CA16 14 0218

Autoriser un virement de crédit de 7 344,35 \$, incluant les taxes et contingences, provenant de la réserve du fonds de stationnement pour l'octroi d'un contrat de 6 088,35 \$ pour le marquage de stationnement des installations sportives de l'arrondissement par Marquage G.B. inc. et une dépense 906 \$ pour une nouvelle signalisation dans le stationnement du centre Lajeunesse par la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de Rosemont–La Petite-Patrie.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser un virement de crédit de 7 344,35 \$, incluant les taxes et contingences, provenant de la réserve du fonds de stationnement;
2. d'octroyer un contrat de 6 088,35 \$ pour le marquage de stationnement des installations sportives de l'arrondissement par Marquage G.B.;
3. d'autoriser une dépense de 906 \$ pour une nouvelle signalisation dans le stationnement du centre Lajeunesse par la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de Rosemont–La Petite-Patrie;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1165240001

CA16 14 0219

Autoriser le versement d'une contribution financière de 5 700 \$ à 14 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2016, comme suit : ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT : 300 \$ à la CDC Solidarités Villeray, 350 \$ au Centre des aînés de Villeray; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 100 \$ à PARI Saint-Michel (pour l'Éco-quartier Saint-Michel), 500 \$ à Mon Resto Saint-Michel, 300 \$ au Club de l'âge d'or Parc Tillemont; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 \$ à Panarmonia Atelier Musical, 500 \$ à la Société des Roumeliotes de Montréal George Karaiskakis, 500 \$ au Carrefour de liaison et d'aide multiethnique; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 300 \$ au CRAIC (pour Club d'âge d'or « Le Primule »), 350 \$ au Centre communautaire Rendez-vous +, 500 \$ à Mon Resto Saint-Michel; DISTRICT DE VILLERAY : 500 \$ au Club de handball Celtique de Montréal, 500 \$ à l'Îlot 84, 500 \$ à la Fondation de l'École Saint-Gérard, le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière de 5 700 \$ à quatorze (14) organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2016, comme suit :

ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT
MONTANT: 650 \$

300 \$ à la CDC Solidarités Villeray—377910
350 \$ au Centre des aînés de Villeray —145029

FRANÇOIS-PERRAULT
MONTANT: 900 \$

100 \$ à PARI Saint-Michel (pour l'Éco-quartier Saint-Michel)—114682
500 \$ à Mon Resto Saint-Michel—129234
300 \$ au Club de l'âge d'or Parc Tillemont—138921

PARC-EXTENSION
MONTANT: 1 500 \$

500 \$ à Panarmonia Atelier Musical —270429
500 \$ à la Société des Roumeliotes de Montréal George Karaiskakis—192145
500 \$ au Carrefour de Liaison et d'Aide Multiethnique (CLAM) —128864

SAINT-MICHEL
MONTANT: 1 150 \$

300 \$ au CRAIC (pour Club d'âge d'or « Le Primule ») —138921
350 \$ au Centre communautaire Rendez-vous +—365065
500 \$ à Mon Resto Saint-Michel—129234

VILLERAY
MONTANT: 1 500 \$

500 \$ au Club de handball Celtique de Montréal—349625
500 \$ à l'Îlot 84—401349
500 \$ à la Fondation de l'École Saint-Gérard—À venir

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1164539006

CA16 14 0220

Autoriser une dépense maximale de 20 000 \$, incluant les taxes, à même les surplus de l'arrondissement, pour des dépenses reliées à l'aménagement, l'animation, l'accordage et l'achat de matériel de protection pour un piano public, dans le cadre du projet de rue partagée « Place de Castelnau » de juin à septembre 2016.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 20 000 \$, incluant les taxes, à même les surplus de l'arrondissement, pour des dépenses reliées à l'aménagement, l'animation, l'accordage et l'achat de matériel de protection pour un piano public, dans le cadre du projet de rue partagée « Place de Castelnau », de juin à septembre 2016;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1162761004

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0221

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de mai à septembre 2016.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau en pièce jointe;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, art. 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de mai à septembre 2016, dont le tableau est en pièce jointe;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de mai à septembre 2016, dont le tableau est en pièce jointe;

4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de mai à septembre 2016, dont le tableau est en pièce jointe;
5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de mai à septembre 2016, dont le tableau est en pièce jointe.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1163343003

CA16 14 0222

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8) relativement au projet pilote « triporteur commercial ».

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser, dans le cadre du projet pilote « triporteur commercial », du 6 juillet au 1^{er} novembre 2016 inclusivement, sur les sites suivants : le parc Jarry, le parc Villeray et le Parc de Normanville, la vente de nourriture et de boissons non-alcoolisées sur le domaine public;
2. d'édicter, à cette fin, l'ordonnance 16-14-16 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8).

Adopté à l'unanimité.

40.02 1161766006

CA16 14 0223

Donner un nouvel avis de motion du Règlement RCA15-14007 sur les plans d'aménagement d'ensemble afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de donner un nouvel avis de motion du Règlement RCA15-14007 sur les plans d'aménagement d'ensemble afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1161010006

CA16 14 0224

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est en modifiant la carte des affectations pour le secteur des avenues et les paramètres de densité pour une propriété institutionnelle Jarry Est.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquence du conseil d'arrondissement, du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est en modifiant la carte des affectations pour le secteur des Avenues et les paramètres de densité pour une propriété institutionnelle Jarry Est.

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est en modifiant la carte des affectations pour le secteur des Avenues et les paramètres de densité pour une propriété institutionnelle située en bordure de la Jarry Est;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer la date, l'heure et le lieu pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1161010015

CA16 14 0225

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement 01-283-89 modifié, modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) et visant à assurer la concordance au Plan d'urbanisme de Montréal (04-047).

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquence du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-89 modifié, modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) et visant à assurer la concordance au Plan d'urbanisme de Montréal (04-047).

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement 01-283-89 modifié, modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) et visant à assurer la concordance au Plan d'urbanisme de Montréal (04-047);
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer la date, l'heure et le lieu pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1161010017

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0226

Adopter la résolution PP16-14005 visant la modification à la résolution CA14 140086, adoptée le 11 mars 2014, afin de permettre, à titre d'usage accessoire à l'usage principal « microbrasserie », la distribution de boissons alcooliques, au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 85-95, rue Jean-Talon Ouest et 7205, rue Saint-Urbain, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP16-14005 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 3 mai 2016 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 18 mai 2016, dûment convoquée par avis paru dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension et dans le Journal de Rosemont, éditions du 10 mai 2016;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 7 juin 2016;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension et dans le Journal de Rosemont, éditions du 14 juin 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la disposition de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), la résolution modifiant la résolution CA14 140086, adoptée le 11 mars 2014, afin de permettre, à titre d'usage accessoire à l'usage principal « microbrasserie », la distribution de boissons alcooliques, au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 85-95, rue Jean-Talon Ouest et 7205, rue Saint-Urbain, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003) aux conditions suivantes :

- que les activités de livraison aient lieu à l'intérieur de la plage horaire suivante : du lundi au vendredi entre 8 h et 18 h;
- qu'au plus 45 % de la production de boissons alcooliques soit destinée à la distribution.

Toute autre disposition réglementaire compatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1161010011

CA16 14 0227

Adopter le premier projet de résolution PP16-14006 relativement à une demande pour l'occupation du bâtiment situé aux 3537-3539, rue Bélair, à des fins de clinique médicale, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la disposition de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'occupation du bâtiment situé au 3537-3539, rue Bélair à des fins de clinique médicale;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1161010014

CA16 14 0228

Accorder une dérogation mineure à l'article 6 du Règlement sur les clôtures (C-5) relativement à la hauteur maximale d'une clôture située à l'intersection de deux voies publiques autour de la cour d'école sur la propriété située au 7350, rue Garnier (École St-Gabriel-Lalemant).

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement à la hauteur maximale d'une clôture située à l'intersection de deux voies publiques autour de la cour d'école sur la propriété située au 7350, rue Garnier (École St-Gabriel-Lalemant).

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 9 mai 2016, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray, édition du 14 juin 2016, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation à l'article 6 du Règlement sur les clôtures (C-5) relativement à la hauteur maximale d'une clôture située à l'intersection de deux voies publiques et ce, afin d'autoriser une clôture de 3 mètres de haut le long des rues de Castelnau et Everett pour la cour d'école de la propriété sise au 7350, rue Garnier (École St-Gabriel-Lalemant).

Adopté à l'unanimité.

40.08 1166495012

CA16 14 0229

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la réfection des façades et l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 8400, avenue Christophe-Colomb. Demande de permis 3001129308 et demande d'installation d'enseignes 3001142715.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/1, A00, A01 et A03 préparés par David Smith architecte et le plan 1/1 préparé par Enseignes Pattison, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 juin 2016, visant la réfection des façades et l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 8400, avenue Christophe-Colomb. Demande de permis 3001129308 et demande d'installation d'enseignes numéro 3001142715.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1161385014

CA16 14 0230

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial de deux étages sur la propriété située au 8207, rue Berri. Demande 3001128726.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « Maison Berri–Démolition et nouvelle construction d'une résidence unifamiliale–8207, Berri–Montréal (Québec) », préparés par GHA-Architecture et développement durable, joints à la présente et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 juin 2016 et visant la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial de deux étages sur la propriété située au 8207, rue Berri (demande numéro 3001128726).

Adopté à l'unanimité.

40.10 1161010013

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 et 40.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0231

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la modification de la clôture ceinturant la cour d'école sur la propriété située au 7350, rue Garnier (École St-Gabriel-Lalemant).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan daté du 8 avril 2016, numéroté A001 et préparé par Poirier-Fontaine Architectes inc., estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 juin 2016 et visant la modification de la clôture ceinturant la cour d'école sur la propriété sise au 7350, rue Garnier (École St-Gabriel-Lalemant).

Adopté à l'unanimité.

40.11 1166495011

CA16 14 0232

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la construction d'un bâtiment de deux étages sur la propriété située au 7700, rue Lajeunesse. Demande de permis 3001132313.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans datés du 4 juillet 2016, numérotés A-30 et A-31 et préparés par Aedifix Architecture, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 5 juillet 2016 et visant la construction d'un bâtiment de 2 étages sur la propriété sise au 7700, rue Lajeunesse. Demande de permis 3001132313.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1166495013

CA16 14 0233

Nommer quatre nouveaux membres pour le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de nommer, pour un mandat de deux ans, Robert Lavoie, Katherine Routhier, Paulette Taillefer et Esther St-Louis, à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1164055001

Levée de la séance

À 21 h 30, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2016.